



Droit d'auteur et liberté de création : Quel équilibre trouver pour le spectacle vivant ?

Journée d'information juridique
Lundi 13 novembre 2017 de 9h à 17h, à l'Alhambra
21, Rue Yves Toudic – 75010 Paris (M° République)

La loi LCAP du 7 juillet 2016 pose la liberté de création comme principe tout en défendant le droit d'auteur. Dans quelle mesure ces deux aspects s'imbriquent ou s'opposent dans le cadre du spectacle vivant ?

Cette 19^e journée d'information juridique vous est proposée par les centres de ressource du spectacle vivant : le Centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre (ARTCENA), le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV), le Centre national de la danse (CND) et le Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles (IRMA).

Programme

9h : Accueil du public

9h30 : Ouverture de la journée

Atelier 1 - Quelles règles pour protéger l'auteur tout en favorisant la création ?

- L'originalité de l'œuvre comme critère de protection
- Emprunt d'œuvres préexistantes, ayants droit et liberté de création
- L'appréciation des différents droits par les magistrats
- Gestion collective / gestion individuelle
- Sanctions et risques judiciaires

Avec :

- **Bruno Anatrella** (avocat à la Cour – BAGS Avocats)
- **Antoine Defoort** (artiste, co-fondateur de l'Amicale de Production et auteur, notamment, de la conférence « Un faible degré d'originalité »)
- **Fred Gaudin** (directeur juridique - Tôt ou tard, Lili Louise musique, Zouave)
- **Laurence Lehmann** (conseillère, cour d'appel de Paris)

Questions/réponses avec le public

12h45 – 14h : Pause déjeuner

Atelier 2 - Vers une redéfinition du périmètre du droit d'auteur ?

- Le domaine public
- La place des organismes de gestion collective
- Les œuvres transformatives et multiformes
- Le droit d'auteur en Europe

Avec :

- **Valérie-Laure Benabou** (professeure à l'Université d'Aix-Marseille, directrice du Master Propriété intellectuelle et nouvelles technologies, auteure du rapport de la mission CSPLA sur les œuvres transformatives)
- **Alain Girardet** (conseiller à la 1^{ère} chambre civile de la Cour de Cassation, professeur associé à la faculté de droit Paris-Est-Créteil)
- **Alexis Kauffmann** (fondateur de Framasoft, de Romaine Lubrique et du 1^{er} festival du domaine public),
- **Antoine Zebra** (musicien, DJ, auteur-compositeur-interprète, producteur et éditeur)
- **Corinne Klomp** (autrice théâtre, radio, scénariste – 1^{ère} vice-présidente de la SACD),
- Un représentant de la Sacem

Questions/réponses avec le public

17h : Fin de la rencontre

Inscription obligatoire
Entrée libre sur inscription – Nombre de places limité
[Accédez directement au formulaire d'inscription](#)